

Il est, paraît-il, très difficile de diagnostiquer les effets de l'alcool sur le fœtus parce que les enfants atteints n'ont pas les symptômes physiques caractéristiques des enfants ayant le SAF. Néanmoins, les enfants victimes des EAF peuvent souffrir de graves troubles d'apprentissage et de sérieux problèmes de comportement. Si la cause des problèmes n'est pas identifiée, le traitement ne viendra pas en temps opportun, au détriment de toutes les personnes concernées.

M^{me} Wendy Kemp, spécialiste en clinique infirmière de l'*Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission*, a dit au Sous-comité qu'un diagnostic précis était nécessaire pour que les enfants atteints d'EAF reçoivent la meilleure aide possible.

Les professionnels de la santé doivent disposer d'outils d'évaluation pour déterminer si un patient est atteint d'EAF ou d'une quelconque autre maladie :

«Nous avons beaucoup de patients qui sont à la fois toxicomanes et dépressifs ou toxicomanes et coupables d'agressions sexuelles. Nous devons être en mesure d'identifier les différents cas et de trouver le meilleur traitement pour chacun de ces sujets. Pour mettre le traitement au point, il faut tout d'abord bien connaître chaque patient. Il faut savoir s'il souffre d'un trouble de la personnalité ou d'un EAF. Le traitement est totalement différent dans le premier et dans le deuxième cas⁶³.»

Le choix du traitement et des soins appropriés exige la présence d'un outil d'évaluation avec lequel les professionnels de la santé peuvent correctement diagnostiquer les EAF. Les outils d'évaluation sont des questionnaires utilisés pour obtenir l'information nécessaire à l'établissement du traitement. L'utilisation d'un outil universel de dépistage faciliterait le diagnostic aux différents centres de traitement.

RECOMMANDATION N° 14

Le Sous-comité recommande que Santé et Bien-être social Canada, avec la collaboration du Comité consultatif national sur l'alcool et le fœtus, prenne l'initiative et prête son concours pour élaborer des outils efficaces de diagnostic à l'intention des professionnels de la santé afin que ceux-ci puissent déterminer et évaluer quels seront les soins spéciaux dont auront besoin les enfants souffrant du syndrome d'alcoolisme fœtal ou des effets de l'alcool sur le fœtus, et qu'il soit possible de poser au plus tôt un diagnostic exact et de prescrire et d'administrer le traitement approprié.

L'impression générale qui s'est dégagée des témoignages est que le traitement des victimes du SAF et des EAF est inadéquat et manque d'uniformité au pays. Bon nombre de ces victimes n'ont pas beaucoup de perspectives d'avenir si ce n'est toute une vie dans un environnement protégé; dans les pires scénarios, les individus seront placés en institution et, pour maintes victimes d'EAF, la vie sera un perpétuel va-et-vient entre la prison et le monde libre. L'aptitude à l'éducation et à la formation varie d'un individu à l'autre mais, si l'on en croit les parents qui sont venus témoigner — et nous sommes portés à les croire —, il reste beaucoup à faire au niveau de la conception d'un traitement efficace et de programmes de formation pour que les victimes du SAF et des EAF puissent développer leur potentiel et faire un apport à la société.

RECOMMANDATION N° 15

Le Sous-comité recommande que Santé et Bien-être social Canada, en collaboration avec les ministères de la Santé des provinces et des territoires, mette sur pied un programme de recherches permettant d'améliorer les méthodes de

⁶³ Procès-verbaux, fascicule 9, p. 32.